

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de Rochefort

Département Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

Séance du 30 DÉCEMBRE 1953

OBJET

Fournitures aux cantines scolaires : avenants et marchés

53116

convocations du 24;12.53

Le trente décembre mil neuf cent cinquante trois le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max BRUSSET

Député-Maire

Étaient présents: MM. Delsalle-Saugnet-Castelnau-Couxinet-Chanut-Chamboulan Gichsoun - Guillaud- Domecq- Bourdeille-Marteau- Malle Fouché - M. Bourdonnesi- Marteau - Rochedereux - Regazoni- Papeau- Reutin- Lafage Pouget .

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: M. Jison par M. Domecq- M. Dufour par M. Regazoni - M. Gausse par M. Coumil - M. Laurent par M. Delsalle. Monsieur Coumil a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Dans sa séance du Conseil Municipal du 19.9.1953, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à passer différents marchés de gré à gré avec des fournisseurs de denrées alimentaires afin de permettre le démarrage des cantines scolaires.

Les effectifs des cantines étant maintenant stabilisés et les bes oins plus exactement connus, il y a lieu de porter lesdits marchés à

1.500.000 frs	pour M. BRUCHET épicerie en gros	soit un avenant de	1.000.000
1.500.000 frs	" BERNARD, Boucherie	"	700.000
1.150.000 frs	" PARIOLMAU, charcuterie	"	750.000
1.500.000 frs	" COURARDEAU, beurres et fromages	"	1.000.000
1.500.000 frs	" DELPECH, fruits et légumes	"	1.000.000

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à passer un avenant aux marchés de gré à gré avec les fournisseurs et pour les sommes indiquées ci-dessus .

Le conseil municipal autorise d'autre part, M. le Maire à passer un marché de gré à gré avec :

M. MAZOUIN, épicier en gros, pour la somme de 500.000 frs

Ces dépenses seront imputées Chapitre XXI - art.12

Adopté à l'unanimité .

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire, Le Maire,

L'adjoint au Maire

APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/-MER, le... 18. FEV. 1954

Le Sous-Préfet

[Signature]



[Signature]



AVENANT A MARCHÉ

ENTRE : Monsieur Max BRUSSET député Maire de Royan ,
autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 30 décembre 1953

ET : Monsieur R. BERNARD , boucher, 10 avenue de l'Atlantique à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er. Le montant du marché de hré à gré du 5 Octobre 1953 ,
(approuvé le 9 Décembre 1953) est porté à la somme de
UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS.

soit: marché du 5 Octobre 1953.....800.000 Fes
présent avenant.....700.000 Fes

TOTAL.....1.500.000 Fes

ARTICLE 2. Le présent avenant est exempt de la formalité d'enregistrement (C.G.I. Annexe III article 250)

A ROYAN le 10 JANVIER 1954

Le fournisseur

R. Bernard



Le Député Maire

Pour le Député-Maire,
Adjoint-Délégué :

Volle



APPROUVÉ

LE 10 JANVIER 1954

Le Sous-Prefet,

[Signature]

VILLE DE ROYAN

CANTINES SCOLAIRES

AVENANT A MARCHE

ENTRE : Monsieur Max BRUSSET député Maire de Royan
autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 30 Décembre 1953

ET : Monsieur Yves CORNARDEAU, fromagerie Semussacaise,
à SAUJON-SEMUSSAC

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er. - Le montant du marché de gré à gré du 5 Octobre 1953
(approuvé le 9 Décembre 1953) est porté à la somme
de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS soit:

marché du 5 Octobre 1953.....	500.000	Fcs
présent avenant.....	I.000.000	es

TOTAL.....I.500.000 Fcs

ARTICLE 2 .- Le présent avenant est exempt de la formalité d'entre-
gistement (C G I Annexe III article 250:)

A ROYAN le 10 Janvier 1954

Le fournisseur

Le Député Maire

X
p.v.
CORNARDEAU
BEURRES - FROMAGES
ROYAN (Ch^{re} M^{me})
Téléph. 543 - R. C. Saumur 8781



Yves Cornardeau



APPROUVÉ

ROCHFORT-SUR-MER, le 18. FEV. 1954

Le Sous-Prefet

[Signature]

VILLE DE ROYAN

CANTINES SCOLAIRES

MARCHE D'UNE À GROS

Entre Monsieur MAX BRULET Député Maire de ROYAN
autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 30 Décembre 1953

et Monsieur MAZOUIN, épicerie en gros à Gond Pontouvre
Charente.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er. Monsieur MAZOUIN s'engage à fournir aux prix de gros,
les articles d'épicerie nécessaires au fonctionnement
des cantines scolaires de ROYAN pendant l'année scolaire 1953-1954

ARTICLE 2. Le présent marché est limité à la somme de CINQ CENT MILLE
Francs (500.000 fcs)

ARTICLE 3. Le présent marché est dispensé de la formalité d'enregis-
trement (C. G. I. Annexe III article 250)

A ROYAN le 1. Janvier 1954

Le fournisseur

Le Député Maire



Pour le Député-Maire,
l'Adjoint-Délégué :



APPROUVÉ

ROCHEFORT-sur-MER, le 16. FEV. 1954

Le Sous-Préfet,

CANTINES SCOLAIRES

AVENANT A MARCHÉ

ENTRE : Monsieur Max BRUSSET député Maire de Royan
autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 30 Décembre 1953

ET : Monsieur André PARIOLÉAU charpentier, 123 rue des
Gardes à ROYAN,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er. Le montant du marché de gré à gré du 5 Octobre 1953
(approuvé le 9 décembre 1953) est porté à la somme de
UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE FRANCS soit:
marché du 5 Octobre 1953.....400.000 Fes
présent avenant750.000 Fes

TOTAL.....1.150.000 Fes

ARTICLE 2 .- Le présent avenant est exempt de la formalité d'
enregistrement (C G I Annexe III article 250

A ROYAN le 10 Janvier 1954

Le fournisseur

[Signature]

Le Député Maire



Pour le Député-Maire,
l'Adjoint-Délégué

[Signature]



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/-MER, le 18 FEV. 1954

Le Sous-Préfet

[Signature]